



## **REGLEMENT**

### **FARFOUILLE VÉTRAZ 2022**

#### **INSTALLATION**

Les exposants sont attendus pour s'installer entre 5h30 et 8h00 le dimanche 5 juin et/ou le lundi 6 juin 2022, au Centre Bourg de Vétraz-Monthoux. A votre arrivée choisissez un emplacement dans votre zone selon disponibilité. Les emplacements ne sont pas accessibles directement en voiture (les emplacements se situant dans une zone piétonne). Les exposants sont amenés à prévoir de quoi transporter leurs objets de leur véhicule à l'emplacement. Le véhicule pourra être stationné provisoirement à proximité de l'entrée de la foire (selon affluence des exposants) mais il devra être ensuite déplacé sur une place de parking réglementaire le temps de la farfouille (9h00-17h00).

A partir de 8h30 les places réservées mais non occupées seront considérées comme vacantes et pourront être à nouveau attribuées sans possibilité de remboursement.

Aucun départ ne sera autorisé avant 17h00.

#### **LE STAND**

La vente de boissons et petite restauration est réservée aux associations partenaires de l'événement (US Vétraz et Vétraz-Animation)

Les exposants s'engagent à ne vendre (selon la législation en vigueur) ni objets volés (décret du 24/08/1968), ni armes, ni denrées alimentaires, ni animaux vivants. Seule la vente d'objets usagés ou inutilisés est autorisée

Au départ de l'exposant, un état des lieux avec un membre du staff est organisé pour s'assurer qu'aucun objet invendu ne soit abandonné. L'emplacement doit-être rendu dans le même état qu'il a été confié pour que l'exposant puisse récupérer sa taxe environnementale (caution) de 50€ versée à l'inscription, caution restituée par secteur au départ de l'exposant le dernier jour. Les poubelles devront être emportées par les exposants.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol de matériel ou de véhicule.

Les stands sont nus (ni table, ni chaise ni tonnelle) mais les exposants peuvent prévoir leur matériel. Il ne devra pas excéder 3m x 3m de façon à ne pas déborder ni sur un autre emplacement ni sur les allées. Les tonnelles peuvent être lestées mais piquetage interdit (sardines).

#### **LA RESERVATION**

Un emplacement de 3m x 3m est au tarif de 20,00€ par jour. Une seule taxe environnementale (caution) de 50€ par emplacement pour un ou 2 jours sera jointe à la réservation et restituée par secteur au départ de l'exposant le dernier jour si l'emplacement est rendu propre.

Le paiement se fait en une fois exclusivement par carte bancaire sur la plateforme sécurisée HelloAsso.

La réservation vaut acceptation du présent règlement et envoi de la copie de la pièce d'identité de l'exposant. Toute personne ne respectant pas cette réglementation se verra exclue des lieux sans qu'elle ne puisse réclamer un remboursement de sa réservation.

Aucun remboursement possible (intempérie, maladie...) sauf en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.